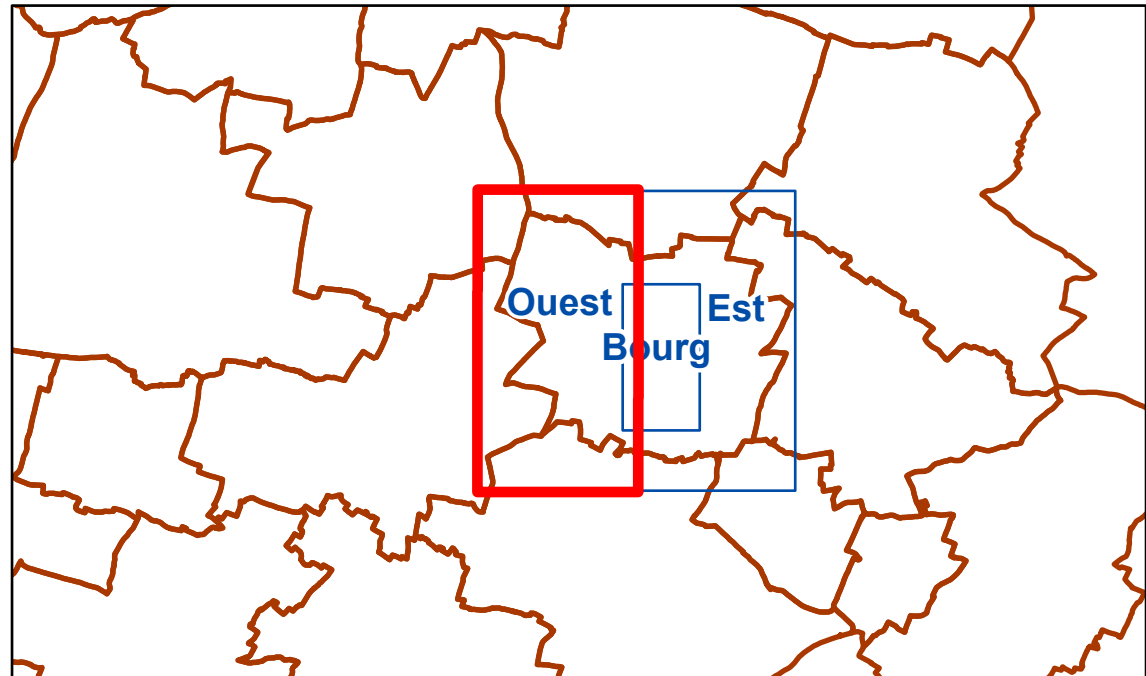


Logo NIORTAGGLO
 ESSENTIELS. CONSCIENTS. POUR L'ESTRATÉGIE
 PLU1-D

Département des Deux-Sèvres
Communauté d'agglomération du Niortais
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)
Commune de Fors

Planche : Ouest
 Page 1 sur 3



Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :
 09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
 23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
 16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
 02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopération et Stratégies Ter - Service observatoire et stratégie territoriale
 Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
 Fond de plan : Cadastre 2024 © DGFIP
 Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D
 Limite de zone
 Périmètre comportant une OAP

Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)
 B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)
 BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
 C - Élément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
 A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
 A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)
 Arbre remarquable (DA)
 Alignement d'arbres (DB)
 Haie ou arbres (DB)
 Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
 Espace paysager à préserver (DC)

Espace Bois Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)
 EBC en alignement
 EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)
 NF

Emplacement Réserve (ER) (L. 151-41 CU)
 Emplacement Réserve

Voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (L. 151-38 CU)
 Voie (piéton/cycle) à conserver ou à créer
 Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux
 Aménagement existant ou voie sécurisée
 Aménagement à créer ou conforter
 Schéma cyclable / Alternatives intercommunales
 Aménagement existant ou voie sécurisée
 Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)
 Changement de destination

Périmètre des zones inondables
 PPRi en vigueur
 PM1_PPRI
 PM1_PPRI_RF
 PM1_PPRI_RC
 PM1_PPRI_B
 Zones inondables inventoriées
 Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides
 Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné


Monument Historique (MH) - AC1
 Périmètre de protection du monument historique (500 m)
 Périmètre de protection modifié du monument historique
 Périmètre délimité des abords du monument historique
 Monument historique inscrit
 Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours
 Lot libre en lotissement
 Projet en cours

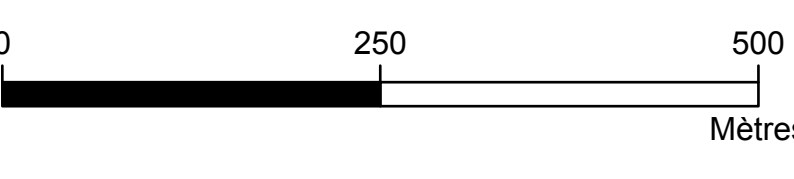

Coefficient de biotope applicable
 Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)
 Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
 Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
 Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)
 Périmètre de réciprocité ICPE
 Périmètre de réciprocité RSD
 Bâtiment agricole
 Bâtiment agricole avec réciprocité



Note : CU pour Code de l'Urbanisme

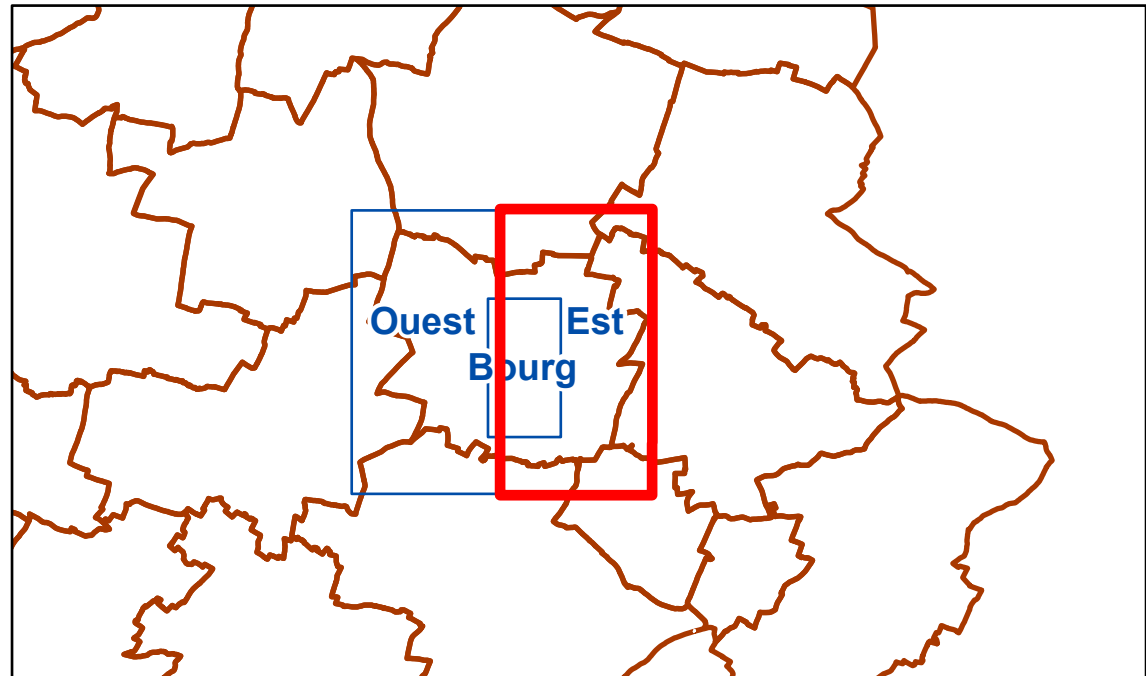



NIORTAGGLO
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 ESSENTIELS, CONCOURS POUR L'ESTIGITE
 PLU1-D

Département des Deux-Sèvres
Communauté d'agglomération du Niortais
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune de Fors

Planche : Est
 Page 2 sur 3



Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :
 09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
 23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
 16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
 02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopération et Stratégies Ter - Service observatoire et stratégie territoriale
 Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
 Fond de plan : Cadastre 2024 © DGFIP
 Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D
 Limite de zone
 Périmètre comportant une OAP

Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)
 B - Édifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)
 BE - Édifice cultuel (cimetière protestant)
 C - Élément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
 A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
 A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)
 Arbre remarquable (DA)
 Alignement d'arbres (DB)
 Haie ou arbres (DB)
 Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
 Espace paysager à préserver (DC)

Espace Bois Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)
 EBC en alignement
 EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)
 NF

Emplacement Réserve (ER) (L. 151-41 CU)
 Emplacement Réserve
 Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux
 Aménagement existant ou voie sécurisée
 Aménagement à créer ou conforter
 Schéma cyclable / Alternatives intercommunales
 Aménagement existant ou voie sécurisée
 Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)
 Changement de destination

Périmètre des zones inondables
 PPRI en vigueur
 PM1_PPRI
 PM1_PPRI_RF
 PM1_PPRI_RC
 PM1_PPRI_B
 Zones inondables inventoriées
 Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides
 Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné


Monument Historique (MH) - AC1
 Périmètre de protection du monument historique (500 m)
 Périmètre de protection modifié du monument historique
 Périmètre délimité des abords du monument historique
 Monument historique inscrit
 Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours
 Lot libre en lotissement
 Projet en cours

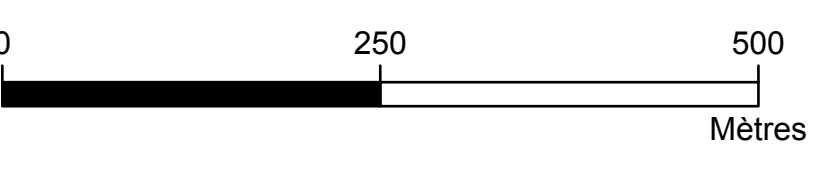

Coefficient de biotope applicable
 Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)
 Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
 Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
 Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)
 Périmètre de réciprocité ICPE
 Périmètre de réciprocité RSD
 Bâtiment agricole
 Bâtiment agricole avec réciprocité



Note : CU pour Code de l'Urbanisme

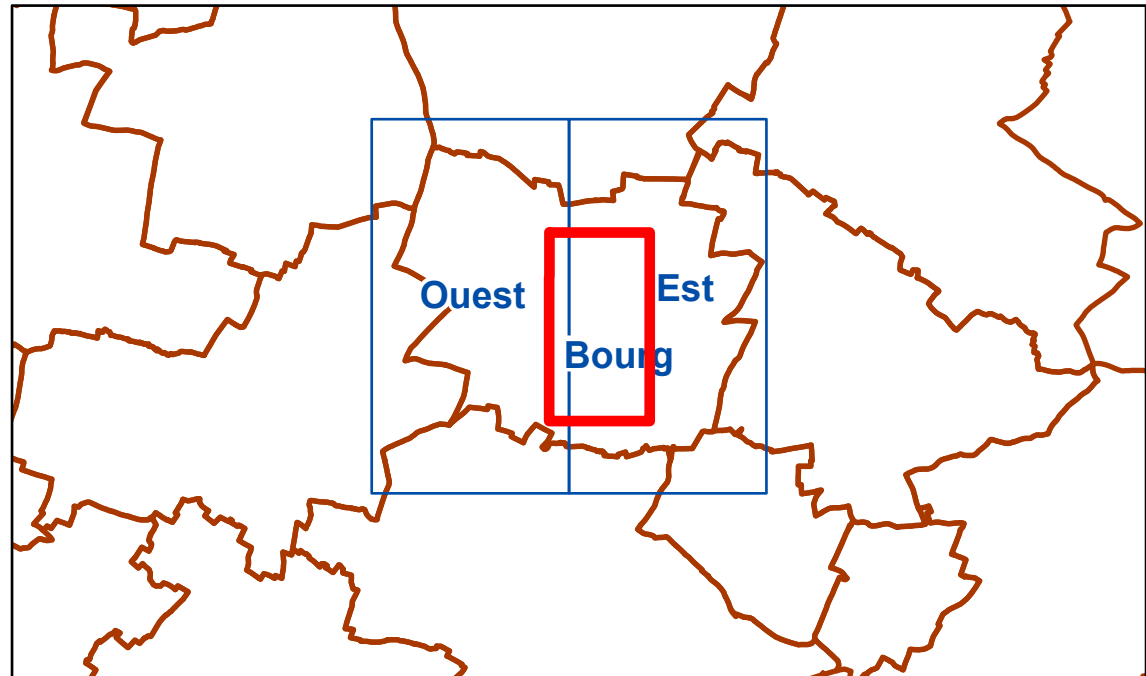



NIORTAGGLO
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 ESSENTIELS, CONCOURS POUR L'ESTIGITE
 PLU1-D

Département des Deux-Sèvres
Communauté d'agglomération du Niortais
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune de Fors

Planche : Bourg
 Page 3 sur 3



Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :
 09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
 23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
 16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
 02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopération et Stratégies Ter - Service observatoire et stratégie territoriale
 Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
 Fond de plan : Cadastre 2024 © DGFIP
 Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D

- Limite de zone
- Périmètre comportant une OAP

Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)

- B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)
- BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
- C - Élément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
- A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
- A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)

- Arbre remarquable (DA)
- Alignement d'arbres (DB)
- Haie ou arbres (DB)
- Vergers, vigne, marais, tourbière (DD)
- Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)

- EBC en alignement
- EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)

- NF

Emplacement Réserve (ER) (L. 151-41 CU)

- Emplacement Réserve

Schema cyclable / Itinéraires intercommunaux

- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter
- Schema cyclable / Alternatives intercommunales
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)

- Changement de destination

Périmètre des zones inondables

- PPRI en vigueur
- PM1_PPRI
- PM1_PPRI_RF
- PM1_PPRI_RC
- PM1_PPRI_B

Zones inondables inventoriées

- Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides

- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné

Monument Historique (MH) - AC1

- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
- Périmètre de protection modifié du monument historique
- Périmètre délimité des abords du monument historique
- Monument historique inscrit
- Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours

- Lot libre en lotissement
- Projet en cours

Coefficient de biotope applicable


- Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)

- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
- Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
- Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)

- Périmètre de réciprocité ICPE
- Périmètre de réciprocité RSD
- Bâtiment agricole
- Bâtiment agricole avec réciprocité



Note : CU pour Code de l'Urbanisme